

Agde, le 02/03/2009

Madame Dédé,

Suite à la première semaine de stage de qualification professionnelle de surveillant de nuit, obligatoire, que j'ai accepté à la signature du contrat de travail, je me permets, par conscience professionnelle, d'attirer votre attention sur quelques remarques personnelles.

Celles-ci ont pour but de démontrer une « sorte » d'incompatibilité entre le stage et moi. (autodidacte par nature en bien des domaines)

En aucun cas mon propos ne dénigrera le bien fondé des formations professionnelles en général, par contre, il arrive ponctuellement, individuellement -et c'est le cas- que le mieux soit l'ennemi du bien.

Je pense que vous en conviendrez, jusque là personne n'a eu à se plaindre de mes capacités à bien faire mon travail, et, vouloir améliorer (ce qui ne le nécessite pas forcément) au prix d'une cassure de rythme diurne/nocturne ( importante pour tout veilleur ) cinq mois durant, me semble quelque peu excessif, en ce qui me concerne. (De plus j'avais compris, au tout début, que cette formation durerait une seule semaine en tout et pour tout...)

Il est vrai qu'évidemment tout veilleur peut aussi se targuer d'une certaine aptitude à l'arythmie, comme je l'ai fait auprès de vous.

Il est tout aussi vrai que toute aptitude à ses limites.

Des variations dans un même rythme nocturne n'affectent en rien l'équilibre générale, par contre, passer d'un rythme nocturne à diurne, plus les temps de réadaptation et ce une semaine par mois, cinq mois quasi-consécutifs relève d'un manque total de considération concrète du métier qui requiert un minimum de stabilité rythmique, « en tout cas ; dans mon cas », je le souligne une dernière fois.

Imaginons une seconde les « diurnes » devoir se mettre à travailler de nuit une semaine tous les cinq prochains mois...

(Les quelques reproches à mon égard d'une pertinence quelque peu trop présente au sein du groupe du stage de la semaine passée provient peut-être déjà d'une conséquence de cet irrespect du rythme sur la durée...)

Par ailleurs j'ai trouvé matière à quelques griefs au sein même de l'Irts qui se débat –« elle » aussi !- avec l'obligation de qualifier...l'inqualifiable (!) :

- Pas de formateur ayant travaillé de nuit...

- Absence totale de documentation en ce qui concerne la veille et/ou la surveillance de nuit à la médiathèque même de l'Irts (*sic* la responsable de la médiathèque lors de la visite !)

-Plusieurs heures passées à lire des documents distribués en fin de cours !

Pourquoi ne pas les faire passer à lire (le veilleur disposant largement du temps nécessaire lors de son temps de travail !) ?

Bref, la très nette impression que « puisque c'est obligatoire.... » on « case » la qualification de surveillant de nuit où l'on peut, comme on peut... Car enfin pourquoi réunir veilleurs de nuits et maîtresses de maison dans un même et quasi unique stage? Quel rapport, dans le concret du travail?...

Je rappelle également

- que mes études universitaires ainsi que mes lectures, apprentissages autodidactes m'ont déjà amené, en leurs temps, à considérer les domaines abordés « en gros » par le stage en question,
- qu'une traversée de l'Atlantique à la voile, en tant que skipper, apprend pour la vie ce que signifie « veiller au bien(-être) des personnes »...
- qu'être aide-instructeur d'aïkido consiste à veiller à la sécurité d'un groupe en mouvements plus ou moins à risques...

Ces quelques informations, Madame Dévé, pour vous amener à comprendre plus largement ma question/requête :

Existe-t-il un moyen (et si oui lequel) d'obtenir une dérogation à cette obligation de stage ?

Et, -si oui et au besoin-, soutiendriez-vous ma demande de dérogation ?

(Je suis conscient des conséquences salariales entraînées par une éventuelle non-qualification. Quitte à signer une décharge. Il a bien existé l'objection de conscience pour l'armée, il doit bien exister son pendant pour les stages !?)

Merci pour l'attention que vous porterez à ces remarques et aux réponses que vous voudrez bien donner.

N'hésitez pas à utiliser mon numéro de téléphone, même de jour, si cela vous arrange, je suis entre deux rythmes... (et je ne pense pas que ces considérations personnelles soient à débattre en « réunion des veilleurs » puisque personnelles, justement).

« ...Le comble pour les veilleurs de nuit ; les mises à jour !... »

Thierry Disant